

Challenge du Conseil Départemental POUSSINS saison 2023 -2024

Comme depuis quelques années, le CDOA propose un challenge réservé aux athlètes POUSSINS licenciés dans un club de l'Oise, avec, pour cette saison, une petite modification.

Ce challenge nommé **Challenge du Conseil Départemental POUSSINS** est exclusivement basé sur la participation aux compétitions retenues par la Commission des jeunes et validées par le Comité Directeur du CDOA.

Modalités pour obtenir le trophée de ce challenge :

- Il faut remplir un contrat tout au long de la saison.
- Celui-ci consiste en la participation à
 - au moins une compétition en gymnase
 - et à au moins deux cross ou kids'cross
 - et à au moins deux compétitions sur piste

Les compétitions retenues :

- Toutes les animations figurant au calendrier CDOA et ayant reçues le label CDOA.
- La dernière compétition de la saison, **la fête de l'athlétisme**, n'est pas prise en compte pour ce challenge.

Classements provisoires :

- L'avancement quant à la situation de chaque athlète pour la réalisation du contrat sera établi à l'issue de chaque compétition après enregistrement des résultats dans le système fédéral. Cet état sera consultable sur le site internet du CDOA.

Les récompenses seront remises lors de la dernière compétition de la saison :

- Tous les athlètes ayant rempli le contrat seront récompensés.
- Pour être récompensé, il faudra être présent lors de la compétition « **la fête de l'athlétisme** » ou excusé auprès du Président du CDOA, avant cette compétition.
- La date et le lieu de cette journée seront communiqués dès que le calendrier estival sera connu.

Les cas particuliers non évoqués ci-dessus seront étudiés par le comité directeur.